



Plateforme sanitaire et sociale HAUTS-DE-FRANCE



SOMMAIRE

Focus

Europe & santé

L'ARS dévoile le nouveau « zonage médecins généralistes »	2
Le CHU de Lille et le CH de Fourmies lancent les e-consultations génétiques	2
Tempoforme, prévenir la fragilité chez les seniors	3
Sciences Po Lille et la Région Hauts-de-France engagés pour une société plus inclusive	4
Europe et santé : quelles opportunités pour les Hauts-de-France ?	5
Le plan de relance européen	5
REACT-EU en Hauts-de-France : pour une offre de soins régionale plus résiliente	6
Table ronde : L'Europe, quelles opportunités pour les acteurs de la santé numérique ?	6
InTerESanT, améliorer l'accès aux soins des populations frontalières	7
Habitat Défi-Jeunes (Interreg V) Quand l'habitat relève le défi du besoin d'accompagnement des jeunes : vers un accompagnement multiple, global et intégré	8
Lus pour vous / À lire	9
Urbanisme et santé : pour des pratiques propices à la santé	10
Lancement de l'espace européen des données de santé	11
Agenda	12

RÉGION

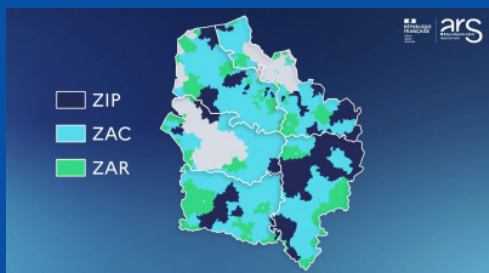
L'ARS dévoile le nouveau « zonage médecins généralistes »

Le 26 avril dernier, l'Agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France a publié la nouvelle version du zonage régional propre aux médecins généralistes, version qui permet d'élargir le nombre de territoires éligibles aux aides favorisant l'installation et le maintien de médecins généralistes.

Le « zonage médecins généralistes » mis en place par l'ARS permet d'identifier les territoires où l'accès à ces professionnels de santé est problématique et d'allouer de manière graduée des aides aux médecins généralistes afin d'y favoriser leur installation et leur maintien et ainsi renforcer l'accès aux soins dans ces territoires en difficulté.

Cette cartographie régionale comprend trois types de territoires : les Zones d'intervention prioritaire (ZIP) et les Zones d'actions complémentaires (ZAC), prévues au niveau national, auxquelles s'ajoutent les Zones d'accompagnement régional (ZAR), spécificité régionale. Ce dernier zonage a été créé par l'ARS Hauts-de-France en 2020 afin d'inclure un plus grand nombre de territoires dont les difficultés sont moindres, mais réelles.

Basé sur l'indicateur d'Accessibilité potentielle localisée (APL) de la Drees, le zonage en Hauts-de-France est aussi le fruit d'une concertation entre ARS, médecins libéraux et partenaires locaux afin de mieux prendre en compte les spécificités régionales et locales. Avec cette nouvelle cartographie, ce sont désormais 800 000 habitants supplémentaires qui pourront bénéficier des effets du zonage, soit 72 % des habitants de la région contre 65 % précédemment. Ainsi l'Aisne et l'Oise sont intégralement éligibles tandis que la couverture populationnelle varie de 94 % dans le Pas-de-Calais à 42 % dans la Somme.



En savoir plus sur pf2s.fr



RÉGION

Le CHU de Lille et le CH de Fourmies lancent les e-consultations génétiques

Porté par les équipes de la clinique génétique du CHU de Lille et soutenu par la Région Hauts-de-France, le projet d'e-consultation de génétique vient de connaître un premier déploiement en Hauts-de-France grâce à un partenariat avec le CH de Fourmies. Pour les populations éloignées des grands centres de santé, l'objectif est de faciliter l'accès à des consultations de pointe.

Alors que 5 % de la population française est affectée par des pathologies génétiques dont la prise en charge nécessite un très haut niveau d'expertise, la rareté des centres de génétique complique l'accès aux consultations nécessaires. Les e-consultations de génétique, mises en place entre le CHU de Lille et le CH de Fourmies, permettent en partie d'apporter des solutions à ces difficultés.

Ce dispositif permet au patient d'accéder en milieu hospitalier proche de son domicile à des consultations de génétique, tout en étant accompagné par un psychologue qui assure le suivi entre les différentes consultations et maintient le lien entre le patient et les spécialistes généticiens.

Ce projet doit permettre de réduire les inégalités d'accès à l'expertise génétique au cours des différentes étapes du diagnostic, du suivi et de la prévention des maladies génétiques. Sa mise en place a nécessité l'acquisition d'un logiciel dédié et d'un matériel informatique performant, ainsi que la formation spécifique d'une infirmière et d'un psychologue du CH de Fourmies à la prise en charge des maladies génétiques. La phase pilote a débuté en avril 2022 et a déjà permis l'accompagnement de six patients. À terme, le dispositif devrait être déployé sur d'autres sites de la région.



En savoir plus sur pf2s.fr

RÉGION

Tempoforme, prévenir la fragilité chez les seniors

L'évolution de la démographie en Hauts-de-France prévoit un vieillissement démographique marqué d'ici 2050, soit 1,6 million de personnes de 65 ans ou plus contre 920 000 aujourd'hui, soit une hausse de 10 points. La part des seniors passerait dans la région de 15 % en 2013 à 25 % en 2050. Cette dynamique aura assurément des conséquences en termes social et sanitaire : augmentation des fragilités, de la perte d'autonomie et de la dépendance de la population.

Le contexte est également alourdi par une espérance de vie des habitants des Hauts-de-France comme la plus faible des régions hexagonales. Le risque de dépendance élevé pour notre région va impacter les politiques publiques dans plusieurs domaines, la santé bien évidemment, mais également le logement, la mobilité, l'économie. La prévention en matière de santé est un enjeu majeur des politiques de santé, un défi.

Ce projet devrait apporter une plus-value manifeste sur les organisations de soins de la population vieillissante et permettre d'anticiper les effets néfastes que l'on connaît déjà : détérioration de l'état de santé, difficultés de prise en charge, nombre de praticiens insuffisant pour faire face à la demande.

Or, l'état de pré-fragilité est potentiellement réversible.

Dans ce cadre, le CHU de Lille met en œuvre le projet intitulé Tempoforme - Parcours du bien vieillir en Hauts-de-France inscrit dans l'appel à projets « Prévenir et repérer la fragilité des retraités » de la Carsat.

Ce projet Tempoforme, qui vise à repérer la (pré) fragilité, consiste en la prise en charge d'usagers/patients et permettra d'investiguer et d'élaborer un plan de soins personnalisé dans une phase de leur parcours de vie selon plusieurs étapes : auto-repérage ou repérage avec l'aide d'une application numérique, consultation chez le médecin traitant, orientation vers l'espace « bien vieillir, Tempoforme » ou recours (téléconsultation - bilan de santé) à l'espace « bien vieillir ». Dans cet espace, des professionnels de santé pourront accompagner la prise en charge et la réversion de la fragilité. Plus concrètement, un local va être aménagé pour accueillir les usagers/patients repérés et permettra d'investiguer et d'élaborer un plan de soins personnalisé en balayant la locomotion, l'état nutritionnel, la santé mentale, la cognition et les capacités sensorielles.

Outre la Région Hauts-de-France et la Carsat, qui apportent leur contribution financière, le fonctionnement du projet est accompagné de l'IRFO (Institut des rencontres de la forme) et de la société KELINDI (start-up chargée de l'application smartphone pour le repérage de la pré-fragilité).

Le premier centre est implanté à Lille.



tempoforme

Lancement de Tempoforme

L'inauguration du premier espace « bien vieillir » Tempoforme a eu lieu le 30 mai dernier au CHU de Lille, en présence de Frederic Boiron, directeur général du CHU de Lille ; du professeur Eric Boulanger, porteur médical du programme au CHU de Lille ; du professeur Dominique Chevalier, président de la commission médicale d'établissement du CHU de Lille ; de Patrick Duriez, sous-directeur de la Carsat Hauts-de-France ; de Grégory Tempremant, vice-président de la commission enseignement et recherche du Conseil régional ; et de Xavier Bertrand, président de la Région Hauts-de-France.

Après le lancement de ce premier espace « bien vieillir », d'autres espaces devraient voir le jour dans la région, un projet en cours concerne notamment la ville d'Amiens.



En savoir plus sur pf2s.fr

RÉGION

Sciences Po Lille et la Région Hauts-de-France engagés pour une société plus inclusive

Depuis 2019, Sciences Po Lille et la Région Hauts-de-France (direction de la Santé) sont partenaires pour une société plus inclusive au service du bien commun. En effet, sur la base d'une convention d'action, les deux entités se sont investies avec force dans le domaine de la santé mentale des publics étudiants et apprentis. Le choix de la problématique s'est imposé face au constat de la hausse constante du nombre de jeunes adultes en formation présentant des troubles cognitifs et psychiques, dans leur diversité, avec des conséquences importantes (souffrance dans les études ou en apprentissage, décrochage scolaire, limitation de l'épanouissement de talents précieux). Or, les solutions structurelles à apporter pour relever le défi d'une meilleure inclusion universelle de ces profils sont encore trop peu connues et déployées de manière satisfaisante. Ainsi, le but du partenariat noué est de répondre à cette situation, qui loin d'être une contrainte, est au contraire une formidable opportunité de levier d'innovation pédagogique au bénéfice de toutes et de tous. L'ambition est aussi de rassembler et de faire dialoguer les personnes engagées dans un même objectif de progrès sur un enjeu sociétal majeur.

Ce partenariat compte déjà des réalisations notables, au-delà de ses effets d'entraînement et d'impact auprès d'autres acteurs. Parmi elles, peut être cité : la création d'un programme Inclusion à Sciences Po Lille, qui est devenu une référence en matière d'expertise sur le sujet, avec notamment la mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de soutien pédagogique individuel des publics étudiants porteurs de troubles cognitifs et psychiques ; l'expérimentation d'outils de sensibilisation, de prévention (décrochage scolaire, conduites à risques) et de remédiation ; le développement d'une méthode originale d'écoute musicale active (outil d'autorégulation émotionnelle



Journée thématique du 31 mai 2022 - De gauche à droite : Madame Emmanuelle Jourdan-Chartier, Vice-présidente de l'université de Lille, en charge de la vie étudiante et de campus ; Madame Anne Pinon, Vice-présidente de la Région Hauts-de-France, en charge de la santé et des formations sanitaires et sociales ; Monsieur Alain Bouhours Chef du département Réussite et égalité des chances au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

et cognitive) ; la conception et le déploiement de divers formats de modules de sensibilisation et de formation à destination des personnels enseignants et de scolarité des établissements, mais aussi d'autres professionnels (médico-sociaux, socio-éducatifs) et des entreprises (insertion professionnelle adaptée).

La diffusion de ses réalisations est également un volet à part entière du travail effectué par Sciences Po Lille, avec le soutien de la Région Hauts-de-France.

David Delfolie, enseignant-chercheur à Science Po Lille et chargé de mission Inclusion

Journée thématique du 31 mai 2022

Le mardi 31 mai 2022, Sciences Po Lille et la Région Hauts-de-France ont organisé, dans le cadre de leur partenariat, une journée thématique intitulée « Troubles cognitifs et formation : vers une meilleure inclusion universelle (enseignement supérieur et apprentissage) ». Placée sous le patronage d'Alain Bouhours, chef du département Réussite et égalité des chances du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), elle a été ouverte par Pierre Mathiot, directeur de Sciences Po Lille, Anne Pinon, vice-présidente de la Région Hauts-de-France en charge de la santé et des formations sanitaires et sociales, et Emmanuelle Jourdan-Chartier, vice-présidente de l'Université de Lille, en charge de la vie étudiante et de campus. La matinée a été principalement consacrée à la présentation des outils de sensibilisation et d'intervention développée par Sciences Po Lille, avec le soutien de la Région Hauts-de-France. L'après-midi, s'est poursuivie par une table ronde dédiée aux solutions d'innovation pédagogique et d'accompagnement, et une conférence sur le trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H).



En savoir plus sur pf2s.fr

Europe et santé : quelles opportunités pour les Hauts-de-France ?

Face à la pandémie de Covid-19, l'Union européenne (UE) a dû agir rapidement et prendre des mesures afin de répondre dans l'urgence à cette crise sanitaire, de réparer les dommages immédiats, mais aussi de moderniser l'UE et son fonctionnement de façon à en faire une union plus résiliente, notamment face à de potentielles menaces telles que la Covid-19.

Suite à la pandémie de Covid-19, l'UE a adopté un budget 2021-2027 qui comprend un grand nombre de mesures qui doivent permettre de pallier les dommages suscités par la crise sanitaire dans une multitude de domaines et favoriser une relance verte et numérique de l'UE (voir l'article ci-contre). Outre les programmes directement dédiés à la santé tels que *EU4Health*, le plan de relance et son volet *NextGenerationEU* comprend un programme de soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe REACT-EU. Ce programme participe au financement de projets en faveur de la relance écologique, numérique et résiliente de l'économie européenne, dont des projets de recherche ou développement numérique en lien avec la santé et l'offre de soins en Hauts-de-France (voir article page 6).

Cependant avant même cette crise sanitaire mondiale, l'UE a favorisé le développement de projets transfrontaliers ayant trait à la santé, à l'offre de soins, au médico-social, au logement ou encore à l'insertion. C'est notamment le cas du programme de coopération territoriale européenne Interreg dont l'objectif est de promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans divers secteurs du développement économique, urbain, rural, etc. Ainsi le programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen agit notamment sur les thématiques de la cohésion sociale, de la santé, de la formation et de l'emploi (voir articles pages 7 et 8).

Enfin au-delà des programmes de financement et de coopération mis en place par l'UE, celle-ci offre aussi la possibilité de réfléchir à un cadre réglementaire et éthique commun dans le domaine de la santé et du numérique, avec ses opportunités et ses limites (voir article pages 6 et 7).

Le plan de relance européen

Destiné à stimuler la relance de l'économie européenne après la pandémie de Covid-19, le plan de relance européenne 2021-2027 se veut être l'occasion de rendre l'Europe plus verte, plus numérique et plus résiliente.

Associé au plan *NextGenerationEU*, instrument temporaire destiné à stimuler la reprise, le budget de l'Union européenne 2021-2027 constitue un vaste train de mesures de relance dont le montant s'élève à plus de 2 000 milliards d'euros. Parmi les mesures principales de ce plan, la moitié du budget est destinée à la modernisation de l'UE grâce à :

- la recherche et l'innovation ;
- des transitions climatiques et numériques équitables ;
- la préparation, la reprise et la résilience, notamment via « L'UE pour la santé » (*EU4Health*), un nouveau programme dans le domaine de la santé qui doit notamment permettre d'améliorer la résilience des systèmes de soins de santé.

En outre ce plan de mesure porte aussi sur la modernisation des politiques traditionnelles (comme la politique agricole commune), la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et l'égalité femmes-hommes.

Le plan *NextGenerationEU*, destiné à réparer les dommages économiques et sociaux immédiats causés par la pandémie de Covid-19 et doté d'un budget de plus de 800 milliards d'euros, comprend un volet sur le soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe (REACT-EU). REACT-EU doit ainsi contribuer à une relance économique verte, numérique et résiliente.

En savoir plus sur pf2s.fr



En savoir plus sur pf2s.fr

FOCUS

REACT-EU en Hauts-de-France : pour une offre de soins régionale plus résiliente

Très affectés par la pandémie de Covid-19, les Hauts-de-France ont connu une propagation très active du virus et les établissements de soins publics de la région ont été particulièrement sollicités. La crise sanitaire a eu tendance à aggraver les difficultés rencontrées par ces établissements.

Composante du plan de relance *NextGenerationEU*, le programme REACT-EU, doté au total de 47,5 milliards d'euros, devrait permettre en Hauts-de-France de financer plus d'une centaine de projets pour un montant total de 271 millions d'euros entre 2021 et 2023 à travers le Fonds européen de développement régional (Féder). La Région Hauts-de-France a fait le choix de sanctuariser des crédits au titre de ce programme en matière de santé. Ainsi, après instruction et sélection des dossiers, ce programme doit apporter un soutien aux secteurs de l'offre de soins et médico-sociale, en contribuant entre autres à :

- la construction ou reconstruction d'Ehpad ;
- l'acquisition d'équipements de soins critiques ou de matériel ;
- la construction de plateaux techniques santé ;
- le financement de projets de recherche.

Outre ces projets santé, REACT-EU a aussi pour objectif de financer des projets dans les domaines de la recherche ou du numérique. Le déploiement de la télémédecine et d'autres outils numériques permettant une prise en charge plus efficiente de la population s'inscrit dans une dynamique transversale. Ainsi le projet Prédice – espace numérique régional de santé – lancé par l'ARS Hauts-de-France en 2018 en partenariat avec l'Assurance-Maladie et la Région Hauts-de-France, bénéficie lui aussi d'un financement REACT-EU.

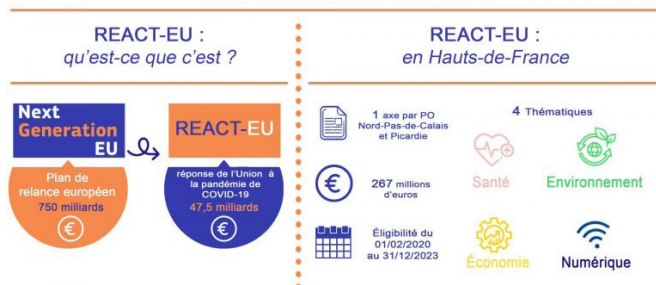
Le projet Arianes

L'objet de l'Association pour la recherche en imagerie avancée en neurosciences et santé mentale (Arianes) est d'améliorer le dépistage, le diagnostic et le suivi des patients atteints par des maladies neurologiques et mentales, dont la prévalence est importante en Hauts-de-France. Pour ce projet de recherche et d'innovation, à la fois numérique et éthique, les objectifs sont :

- le développement de l'infrastructure numérique (communication des examens IRM *via* Prédice entre centres demandeurs et centres experts) ;
- la structuration du recours à l'imagerie cérébrale en IRM (amélioration de l'organisation des soins pour les patients en facilitant l'accès à l'IRM, homogénéisation des protocoles) ;
- la constitution de cohortes de patients pour la recherche clinique.

Ce projet sur 6 ans (2021-2027) associe les domaines de la santé et du numérique afin d'améliorer la qualité et l'accès aux soins, d'alimenter la recherche clinique en vue d'améliorer les outils de diagnostic, mais aussi de créer un support de recherche unique *via* la constitution de bases de données qui permettra le développement d'algorithmes d'intelligence artificielle.

COMPRENDRE REACT-EU



Crédits Photos Région Hauts-de-France



En savoir plus sur pf2s.fr

FOCUS

Table ronde : L'Europe, quelles opportunités pour les acteurs de la santé numérique ?

Le 20 mai avait lieu le colloque sur « L'Europe : quelles opportunités pour les acteurs de la santé numérique ? » organisé par le C3RD, la chaire Droit et Éthique de la Santé Numérique et la Société Française de Santé Digitale. Pour répondre à ces enjeux, une table ronde réunissait plusieurs experts du domaine dont Emmanuelle Rial-Sebbag, Marguerite Brac de la Perrière, Jérôme Béranger, Brigitte Seroussi et Lina Williatte. Les riches échanges ont permis d'aborder notamment les enjeux liés aux opportunités et limites du cadre juridique en Europe pour les acteurs de la santé numérique. Ils ont également été l'occasion de mettre en lumière le rôle de plus en plus prégnant de l'éthique du numérique. Ainsi, les évolutions récentes du cadre réglementaire en Europe permettent d'avancer vers une plus grande uniformisation du cadre réglementaire en droit des données et en droit

InTerESanT, améliorer l'accès aux soins des populations frontalières

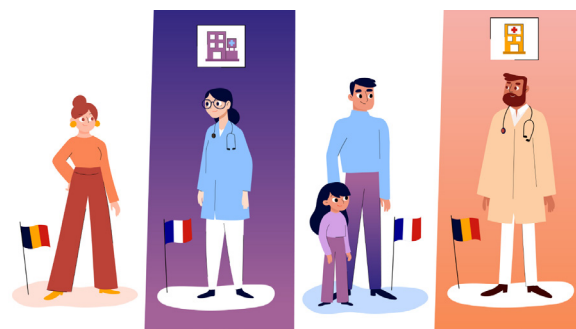


InTerESanT

Depuis plus de dix ans, les habitants frontaliers ont la possibilité de se faire soigner de l'autre côté de la frontière franco-belge avec des procédures administratives simplifiées, grâce aux sept Zones organisées d'accès aux soins transfrontaliers (ZOAST) couvrant l'ensemble du territoire depuis Dunkerque jusqu'au Luxembourg. Cependant, des différences subsistent entre ces sept ZOAST, aussi bien dans les outils utilisés que dans la communication envers les patients. Un travail d'analyse était donc nécessaire, et c'est ce à quoi s'est attelé le projet InTerESanT (Innovation Territoriale en Santé Transfrontalière) dès juillet 2020.

Si l'analyse des flux de patients est encore en cours, plusieurs outils ont été présentés aux professionnels des ZOAST lors d'un webinaire le 27 avril dernier, dont une carte interactive permettant de visualiser les territoires des différentes ZOAST, ainsi que les établissements hospitaliers s'y trouvant à partir d'une commune française ou belge, et un modèle de brochure d'information destinée aux patients. Le développement en France du portail COPESAN-T facilitant les remboursements entre établissements hospitaliers et organismes assureurs a également été exposé, ainsi que plusieurs résultats de l'analyse territoriale et de l'offre de soins transfrontalière.

Mené par l'Observatoire Franco-Belge pour la santé, le projet fédère des acteurs institutionnels et des organismes assureurs des deux pays. L'ARS Grand-Est, la MGEN, et les CPAM des Ardennes et de Roubaix-Tourcoing, ainsi que l'Union nationale des mutualités socialistes-solidaris et l'Alliance nationale des mutualités chrétiennes y sont particulièrement impliqués, au côté d'autres acteurs ; l'ARS Hauts-de-France, l'Union nationale des mutualités libérales, l'Union nationale des mutualités libres, l'Agence pour une Vie de qualité (AViQ), et les Mutualités socialistes du Luxembourg. Ce projet, développé dans le cadre du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, est financé pour moitié par le Fond européen de développement régional, ainsi que par l'AViQ (Région wallonne), et doit s'achever en décembre 2022.



© Marina ROEL, pour le projet InTerSanT, 2020



[En savoir plus sur pf2s.fr](#)

de la santé. Notamment, il faut souligner l'importance de la proposition de création d'un espace européen des données de santé. Ce projet doit permettre de faciliter l'accès aux données de santé pour améliorer la santé des patients tout en respectant les droits fondamentaux des patients et en créant des citoyens-patients qui circulent et qui doivent pouvoir avoir accès à leurs informations de santé dans tous les pays de l'Union européenne. L'Europe cherche ainsi à offrir un cadre réglementaire harmonisé pour la santé numérique ainsi que des infrastructures pour aider les acteurs du numérique en santé. Ces opportunités sont toutefois limitées par la volonté de protéger les droits et libertés des patients. Surtout, il ne s'agit que de propositions et le propre du numérique est la vitesse de l'innovation. Face à celle-ci, le droit arrive parfois « en retard ». L'éthique du numérique permet alors d'engager une réflexion et des actions concrètes pour guider les acteurs de la

santé numérique. Les principes d'éthique sont au nombre de quatre : la transparence du traitement de données, l'accessibilité (numérique inclusif), l'information du patient (il doit être informé dès qu'il interagit avec un système d'intelligence artificielle) et l'écoresponsabilité. Ces principes ont été repris par l'Union européenne à travers les « *European ethical principles for digital health* ». La création d'un marché unique des données de santé grâce à un cadre réglementaire unifié permettrait donc de faciliter la création et la diffusion de solution numérique en Europe.



[En savoir plus sur pf2s.fr](#)

Habitat Défi-Jeunes (Interreg V) Quand l'habitat relève le défi du besoin d'accompagnement des jeunes : vers un accompagnement multiple, global et intégré

Soutenu par le Fonds européen de développement régional, la Métropole européenne de Lille et la Région wallonne, le projet Habitat Défi-Jeunes réunit, depuis 2018 dans un dialogue transfrontalier, sept partenaires wallons et français opérateurs de terrain du logement, de l'insertion et de la formation sociale (l'Institut Social de Lille, l'association Arcadis, l'URHAJ, Habitat et Participation Asbl, Relogeas, l'Etape et la Haute École Louvain en Hainaut). Tous ont en commun de s'intéresser aux jeunes entre 18 et 30 ans, Wallons et Français, confrontés à la difficulté de se loger, ancrage préalable et nécessaire, pour s'insérer, se former, accéder à l'emploi, problèmes qui peuvent se complexifier quand on souhaite travailler, voire s'ancrer sur un autre territoire voisin... Comment accompagner les jeunes les plus vulnérables ? Comment les intéresser, les accrocher, les motiver ? Comment les aider à se faire confiance, à découvrir leur potentiel, leurs compétences ? Comment les soutenir dans leur projet de vie ? Ces questions ont été mises au travail dans une pluralité d'espaces réunissant des jeunes accompagnés, professionnels, enseignants et de futurs professionnels de l'accompagnement social, afin de créer ensemble de nouvelles pratiques et outils d'accompagnement autour des questions de l'habitat, de la formation, de l'emploi et de la mobilité. Un colloque conclusif sera organisé à la Métropole européenne de Lille le 21 novembre 2022.



Étudiants français et belges impliqués dans le processus de travail collectif.

Création d'une offre de formation transfrontalière sur l'accompagnement social des jeunes

Depuis plusieurs années grâce à Interreg, un rapprochement transfrontalier entre des professionnels, enseignants et formateurs du travail social français et belges est en cours dans notre région. Partageant des problématiques et interrogations communes quant à la situation des jeunes fragilisés dans leur insertion socioprofessionnelle, ces partenaires Interreg ont coconstruit un nouveau projet en 2018 visant à articuler les dynamiques de formation-emploi-mobilité des jeunes accueillis dans les structures d'hébergement et au sein des organismes de formation en travail social (Institut Social de Lille – antenne de Maubeuge, Haute École Louvain en Hainaut). Ce projet a permis le développement d'un dispositif d'observation et d'analyse partagée de la situation des jeunes vulnérables sur notre territoire avec la volonté de croiser les regards et de mettre en synergie les apports de l'ensemble des parties prenantes.

Dans cette perspective, un module de formation transfrontalier inter-écoles centré sur la thématique de la jeunesse et de l'habitat, thématique de l'Interreg V, a été construit au cours de l'année universitaire 2021-2022. Une trentaine d'étudiants, issus des deux écoles en formation d'assistant de service social, ont participé à la construction de ce module, accompagnés par des formateurs et enseignants des deux établissements, mais aussi en lien étroit avec les partenaires de terrain. Explorant ensemble la façon dont les jeunes vivent leur jeunesse d'un côté et de l'autre de la frontière, ils ont été amenés à mettre en mots les maux de la jeunesse, conscientiser les spécificités de l'accompagnement des plus vulnérables dans le contexte sanitaire, économique et politique actuel, ainsi que les réponses institutionnelles mises en place ou en projet. Ponctué par des séminaires, visites de structures, échanges avec des jeunes accueillis et ateliers collaboratifs, production de capsules vidéo pédagogiques, dans une optique de propension et de lâcher prise, ce module qui marque la rencontre entre l'action, la formation et la recherche dans un cadre transfrontalier, est une occasion de travailler autrement le développement des pratiques professionnelles sur ce territoire. Cette focale transfrontalière permet d'interroger ce qui sépare, ce qui rassemble. Elle représente la valeur ajoutée de l'approche réflexive, compétence centrale dans les métiers de l'humain.

Le prochain Interreg VI permettra à ces partenaires de poursuivre leur engagement pour promouvoir ensemble la mise en œuvre de pratiques émancipatrices et participatives en vue de soutenir un développement local intégré et inclusif, au plus près des citoyens et notamment des plus fragiles.

En savoir plus sur pf2s.fr



En savoir plus sur pf2s.fr

LUS POUR VOUS



OBSERVATION SOCIALE POUR LE LOGEMENT D'ABORD

L'adaptation de l'offre de logement des pensions de famille et des résidences accueil aux besoins du territoire de la Métropole Européenne de Lille



Logement d'abord et pensions de famille dans la métropole lilloise

Dans le cadre de la politique du Logement d'abord de la Métropole européenne de Lille, l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (Adulm) a mené un travail d'observation sociologique afin d'étudier l'efficacité des pensions de famille, qui proposent dans un cadre collectif des logements durables à des publics en situation d'isolement social et familial. Ces structures proposent un logement, mais aussi une écoute, un accompagnement et une ouverture vers l'extérieur. Reconnues comme une réussite par les résidents, elles permettent aussi de lever un certain nombre de préjugés et sont une ressource utile pour les territoires confrontés à des personnes en situation d'isolement.

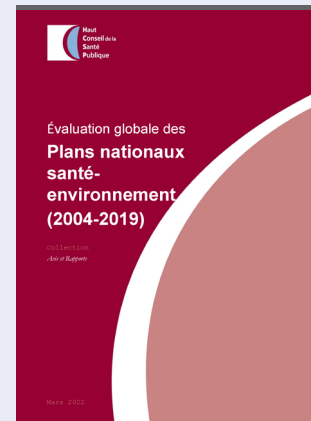
Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, « Observation sociale pour le logement d'abord - L'adaptation de l'offre de logement des pensions de famille et des résidences accueil aux besoins du territoire de la Métropole Européenne de Lille », Juin 2022.



L'accès aux complémentaires santé pour les publics précaires

Issue d'une enquête réalisée auprès des bénéficiaires de *minima* sociaux en 2018-2019, cette étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) constate que fin 2018 un bénéficiaire de *minima* sociaux sur six n'avait pas de complémentaire santé. Si ces personnes peuvent en théorie bénéficier de dispositifs type CMU-c ou ACS, la méconnaissance de ces dispositifs demeure un frein à leur accès. Il est d'autant plus important d'agir sur cette méconnaissance que le renoncement aux soins pour raisons financières est moindre chez les bénéficiaires couverts par la CMU-c.

Cabannes P-Y, « Fin 2018, un bénéficiaire de minima sociaux sur six n'avait pas de complémentaire santé », *Études et résultats*, n°1232, Drees, mai 2022.



Trois générations de plans nationaux santé environnement (PNSE)

Le Haut conseil de la santé publique (HCSP) a publié une évaluation des PNSE successifs mis en œuvre entre 2004 et 2019, ainsi que leurs déclinaisons régionales (PRSE). Parmi les conclusions, il ressort que les PNSE ont permis des progrès sur la connaissance et la réduction des expositions, mais que leur impact sur la connaissance et la réduction des pathologies liées à ces expositions est plus contrasté. Les PRSE ont par ailleurs porté des contributions essentielles avec des réalisations concrètes aux niveaux régional et local. Le HCSP recommande entre autres de mettre en place une stratégie nationale santé-environnement qui coordonnerait les plans d'action généraux et sectoriels.

Rapport, « Évaluation globale des Plans nationaux santé - environnement (2004-2019) », HCSP, juin 2022.

À LIRE

Soutenabilité et résilience du système de santé français



La pandémie de Covid-19, qui a fortement sollicité le système de santé français, est une opportunité afin d'évaluer la soutenabilité et la résilience de ce dernier. Cette crise a été révélatrice de faiblesses dont une organisation fragmentée du système, qui explique un manque de coordination lors de la première vague ; une inégale répartition des professionnels de santé sur le territoire national ; d'importantes disparités dans les pratiques de soins ; ainsi que l'absence de suivi régulier et de comparaison d'indicateurs de qualité au niveau local qui ne permet pas d'identifier les pratiques et organisations les plus performantes afin de les promouvoir.

Parmi les pistes d'action considérées par l'Irdes, afin d'améliorer la résilience du système de santé face à de futures crises, figure l'élaboration d'un plan « pandémie » incluant un large éventail de situations de crise et définissant le rôle des différents acteurs du système et fournisseurs de soin dans les différents secteurs et répertoriant les populations et services prioritaires ainsi que les ressources critiques indispensables.

Dr Z. Gandré C. et Wharton G., « Soutenabilité et résilience du système de santé français », Document de travail, n°88, Irdes, juin 2022.

« La soutenabilité d'un système de santé est sa capacité à maintenir ses fonctions essentielles en résistant aux stress internes et externes, notamment les défis économiques, épidémiologiques et environnementaux auxquels il doit faire face. La résilience d'un système de santé est sa capacité à prévenir, absorber, s'adapter et rebondir face à une crise tout en minimisant les impacts négatifs sur la santé de la population, les services de santé et l'économie en général ».

Urbanisme et santé : pour des pratiques propices à la santé

Santé publique France a dédié le dernier numéro de sa revue La santé en action à la question de l'urbanisme et son impact sur la santé. À travers un état des lieux des connaissances et des pratiques urbanistiques favorisant la santé, ce numéro formule des propositions pour mieux prendre en compte les enjeux de santé publique dans les projets d'aménagement et d'urbanisme.



Urbanisme favorable à la santé : agir pour la santé, l'environnement et la réduction des inégalités

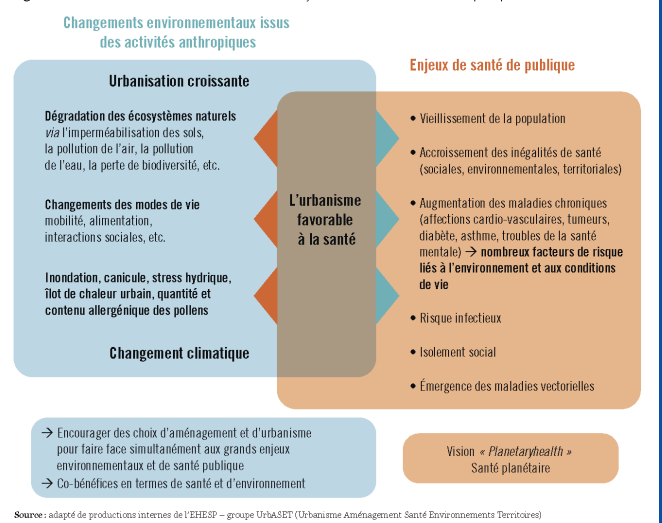
Déterminant essentiel dans la santé des populations, l'urbanisme est un facteur clé de la qualité de vie, du bien-être et donc de la santé de tout individu. Dans cet article, les auteurs rappellent combien les interrelations entre santé publique et changements environnementaux sont importantes et font de l'urbanisme et de l'aménagement des leviers d'actions pour améliorer la santé des populations. Le changement climatique et l'urbanisation croissante notamment affectent certains problèmes de santé et amplifient les risques infectieux ou d'isolement social. Effets qu'il est possible et même essentiel de corriger.

Cela demande de développer une approche plus intégrée des enjeux de santé et d'environnement dans les politiques et actions publiques, optique dans laquelle s'inscrit le concept d'Urbanisme favorable à la santé (UFS) : émanation de l'approche de la santé dans toutes les politiques promue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UFS a pour objectif de faire évoluer les pratiques d'aménagement et d'urbanisme vers une meilleure intégration de ces enjeux.

La mise en œuvre de l'UFS demande de soutenir et d'encourager les pratiques favorables à la santé et l'environnement dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme, mais aussi d'en faire des leviers d'amélioration de la santé et de la réduction des inégalités. Trois stratégies complémentaires sont à mettre en œuvre pour cela :

- tenir compte des multiples liens entre déterminants de santé et tout projet relevant de l'aménagement et de la gestion urbaine ;
- constituer et diffuser une culture commune de l'UFS ;
- développer des démarches d'accompagnement de l'UFS au sein des territoires ainsi que des démarches d'évaluation d'impact sur la santé.

Figure 1. L'urbanisme favorable à la santé : à la croisée d'enjeux environnementaux et de santé publique.



Roué Le Gall A., Lemaire N., Pascal M. et Diallo T., « Urbanisme favorable à la santé : agir pour la santé, l'environnement et la réduction des inégalités », *La Santé en action*, n°459, mars 2022.

La multiplication d'initiatives témoigne d'un intérêt croissant pour les enjeux de santé publique et environnementaux mais elles demeurent minoritaires. Il reste donc des progrès à faire qui impliquent de développer une culture commune autour des principes de l'UFS et une plus grande intersectorialité afin de diffuser l'UFS dans les pratiques, mais aussi dans la gouvernance et la philosophie des projets d'aménagement et d'urbanisme.



En savoir plus sur pf2s.fr

EUROPE

Lancement de l'espace européen des données de santé

Le 3 mai dernier, la Commission européenne a lancé le chantier de l'espace européen des données de santé (European Health Data Space – EHDS), étape essentielle dans la construction d'une union européenne de la santé.

L'ambition de l'EHDS est de métamorphoser la manière dont les soins sont dispensés à tous les citoyens de l'Union et doit notamment marquer un nouveau départ pour la politique de santé numérique. Les objectifs de ce nouveau dispositif sont triples :

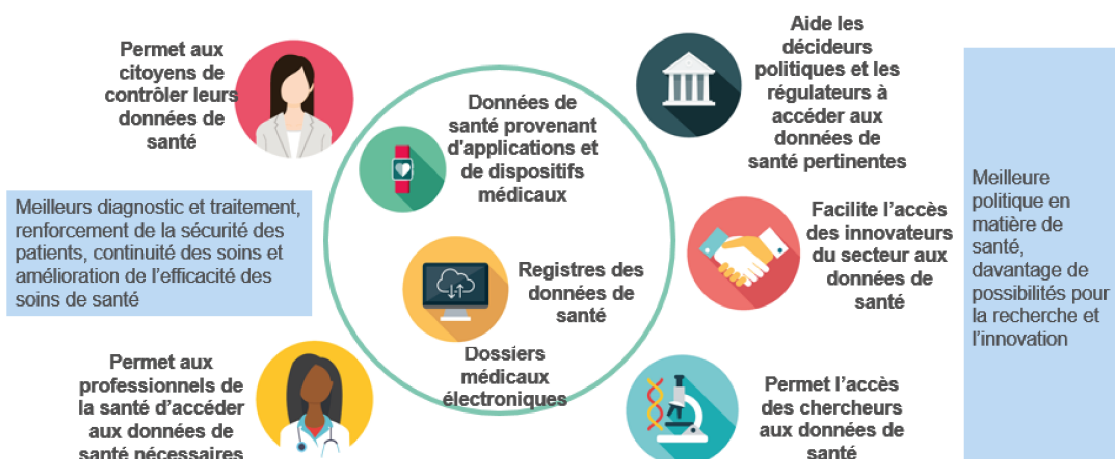
- Donner le pouvoir aux citoyens de contrôler et d'utiliser leurs données de santé dans leur pays et l'ensemble de l'Union européenne (UE). Pour cela, l'EHDS doit permettre un accès immédiat, gratuit et simplifié des usagers à leurs données, ainsi que le partage de leurs données avec les professionnels de santé dans les différents États membres. Cela comprend aussi de mettre en place un format européen commun pour les données et dossiers patients, de développer l'interopérabilité et la sécurité des systèmes de dossiers médicaux et de garantir la protection des données avec la mise en place d'une autorité de santé numérique dans chaque État.

- Améliorer l'utilisation des données de santé à des fins de recherche, d'innovation et d'élaboration des politiques. Il s'agit de créer un cadre cohérent, fiable et efficace pour l'utilisation des données de santé pour la recherche, l'innovation ainsi que l'élaboration des politiques et de réglementations. Ces données seront utilisables par les chercheurs, institutions ou entreprises dans un cadre fermé et sécurisé selon des conditions d'utilisation précises et dans le respect des normes de protection des données de l'UE.

- Enfin, il s'agit de favoriser l'émergence d'un marché unique des produits et services de santé numérique en Europe.

La crise de la Covid-19 a souligné l'importance de disposer d'infrastructures numériques dédiées à la santé. Cependant, la complexité et la diversité des règles, structures et processus en vigueur dans les différents États membres compliquent l'accès et le partage des données. L'EHDS s'inscrit dans le prolongement du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et autres propositions sur la gouvernance des données et vient compléter ces initiatives avec un cadre plus adapté au secteur de la santé. La proposition présentée par la Commission européenne va ensuite être examinée par le Conseil et le Parlement européen.

Bienfaits pour les utilisateurs de l'espace européen des données de santé



En savoir plus sur pf2s.fr

AGENDA

8 septembre 2022
Saint-Denis

LA PROMOTION DE LA SANTÉ :
AU CROISEMENT DE L'ENGAGEMENT, DE
L'INNOVATION ET DE L'EXPERTISE – ASSISES
NATIONALES DE LA FNES

ORGANISATION : FNES
INSCRIPTION : CLIQUEZ ICI

16 septembre 2022

Visioconférence

QUELS ANGLES MORTS DE LA RECHERCHE
SUR LE MÉDICO-SOCIAL ? – 8^E RENDEZ-
VOUS DE L'IRESP

ORGANISATION : IRESP
INSCRIPTION : CLIQUEZ ICI

21, 22, 23
septembre 2022
Nantes

JOURNÉES NATIONALES DES CPTS

ORGANISATION : FÉDÉRATION DES CPTS
INSCRIPTION : CLIQUEZ ICI

14 Octobre 2022
Bruxelles

L'HUMAIN AU CŒUR DE NOS SERVICES :
VERS UN MODÈLE DE SOINS DE PROXIMITÉ
INTÉGRÉS – CONFÉRENCE DE CLÔTURE DU
PROJET INTERREG 2 MERS TICC

ORGANISATION : EURASANTÉ
INSCRIPTION : CLIQUEZ ICI

20 octobre 2022
Loos

TRANSIDENTITÉS : COMPRENDRE, ACCUEILLIR,
ACCOMPAGNER - JOURNÉE D'ÉTUDE

ORGANISATION : IRTS HAUTS-DE-FRANCE
INSCRIPTION : CLIQUEZ ICI

15 novembre 2022
Paris

SANTÉ ET TRAVAIL - 1^{RE} JOURNÉE
THÉMATIQUE DES ORS

ORGANISATION : FNORS
INSCRIPTION : CLIQUEZ ICI

Plateforme sanitaire et sociale Hauts-de-France

Éditeur : OR2S, faculté de médecine, 3 rue des Louvels, 80036 Amiens cedex 1
Tél : 03 22 82 77 24, courriel : info@or2s.fr site : www.or2s.fr /www.pf2s.fr, courriel : plateforme@or2s.fr
Directeur de publication : P^r Maxime Gignon (OR2S)

Comité de rédaction : Cécile Bogucki (conseil régional), Marie Chastel (conseil départemental Nord), Sophie Debuissier (OR2S), Anne Duchemin (DREETS), Cécile Gauthiez (OR2S), Grégory Marlier (conseil régional), Nadia Rouache (conseil régional), Julien Salingue (institut catholique de Lille), Christophe Trouillard (DREETS), Alain Trugeon (OR2S), David Verloop (ARS)

Rédaction : Cécile Gauthiez, mise en page : Sylvie Bonin
n° ISSN : 2679-0033 (en ligne) - Dépôt légal juin 2022

Inscrivez-vous ici
pour recevoir la lettre électronique et les informations
de la Plateforme sanitaire et sociale Hauts-de-France

Suivez-nous



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)



Région
Hauts-de-France